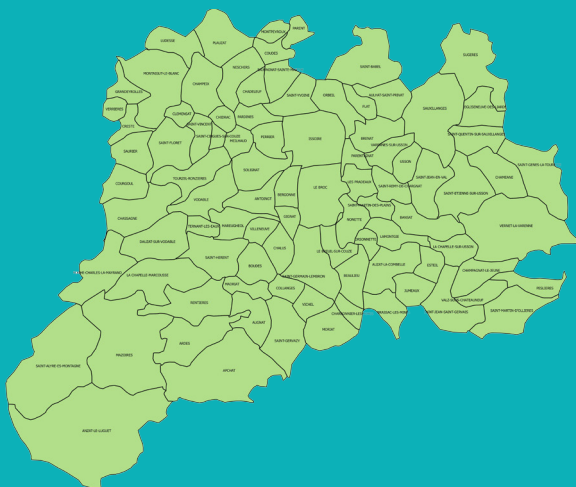


BESOIN DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?

Programme d'Intérêt Général

INFORMATIONS PRATIQUES

- › Des permanences d'informations à votre disposition chaque mois
- › Renseignez-vous auprès de l'agglomération pour connaître les jours et horaires



AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE

› Votre contact

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Audrey Experton

Pôle cadre de vie-habitat

Amarante

3 bis rue Jean Bigot

63500 Issoire

Tel. : 04 15 62 20 01

audrey.experton@capissoire.fr



- › Un accompagnement gratuit
- › Des aides financières pour vos travaux

- › travaux d'adaptation chez un propriétaire occupant : des aides à hauteur de 50% des travaux



- › travaux d'économie d'énergie chez les propriétaires occupants et bailleurs : des aides à hauteur de 60% des travaux



QU'EST-CE QU'UN PIG ?

Il s'agit d'un programme incitant à l'amélioration et la réhabilitation de logements en milieu rural ou urbain. C'est donc un dispositif territorialisé destiné à l'amélioration de l'habitat privé.



Le Président
Jean-Paul Bacquet

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE

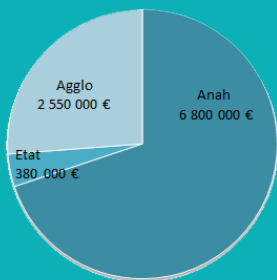
Le Pays d'Issoire Ual d'Allier Sud s'est engagé dès 2010 en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la lutte contre l'habitat indigne sur l'ensemble de son territoire. Aujourd'hui, en tant que Vice-Président en charge du Cadre de vie, au sein de la communauté d'agglomération nouvellement créée la volonté reste la même. Pour cela, la collectivité a renouvelé en septembre 2016 un programme d'intérêt général (PIG) visant à améliorer le confort des logements et répondre aux besoins actuels des ménages pour une durée de 5 ans.



Le Vice-Président cadre de vie
Roger Jean Meallet

Financé sur 5 ans par :

- L'État : 380 000 €
- L'Anah : 6 800 000 €
- Agglo Pays d'Issoire : 2 550 000 €



QUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

› Les travaux de rénovation des logements dégradés : un projet global

Électricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, toiture, peinture au plomb ...

› Les travaux de rénovation ou de remise en service de logements vacants sur le secteur locatif ou en accession à la propriété

› Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, occupants leurs logements

Remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte-escalier, aménagement de pièces en rez de chaussée, rampe d'accès ...

› Les travaux liés aux économies d'énergie : un gain énergétique de 25% ou 35%



Isolation des combles, doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, ventilations, chauffe-eau solaire ...

À QUI S'ADRESSENT LES AIDES FINANCIÈRES ?

› Vous êtes propriétaire occupant

C'est votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de ressources ne doit pas dépasser un certain plafond.

› Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou que vous souhaitez louer.

Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser.

› Les conditions générales d'attribution :

- LE LOGEMENT DOIT ÊTRE ACHEVÉ DEPUIS AU MOINS 15 ANS
- LES TRAVAUX SERONT RÉALISÉS PAR DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT.
- LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS ÊTRE COMMENCÉS AVANT L'ACCORD DE L'ANAH.

Ne tardez pas
à en profiter !

Cette opération est
mise en place pour une
période de 5 années
(jusqu'en septembre 2021)

La marche à suivre :

- › Contactez l'Agglo Pays d'Issoire
- › Audrey Experton vérifie l'éligibilité de votre projet
- › L'Agglo Pays d'Issoire mandate SOLIHA pour une visite de votre logement
- › SOLIHA vous conseille au niveau technique et financier, vous accompagne gratuitement dans toutes les démarches administratives.

